

19 MAI 2026



CM

Conseil municipal
Hermance

PROCÈS-VERBAL
LEGISLATURE 25-30 – N° 09



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande de la Présidente du Conseil municipal, par convocation envoyée le 12 mai 2026.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Madame	Catherine	BACH	Présidente
Madame	Carmen	BASSET-ROMANO	Vice-présidente
Madame	Chrystel	PION	Secrétaire

Les Conseillers municipaux :

Madame	Laetitia	AMMON
Monsieur	Olivier	BAILLY
Monsieur	Philippe	BÜSCHI
Monsieur	Florian	CHENEVARD
Madame	Cristina	MARINHEIRO
Madame	Olga	PIUZ
Madame	Mony	SIMOS
Monsieur	Hervé	STALDER
Monsieur	Michaël	SUANA

Pour l'Exécutif :

Monsieur	Olivier	PFÖRTNER	Conseiller administratif
Monsieur	Pascal	RENAUD	Conseiller administratif
Madame	Stéphanie	TOURETTE	Conseillère administrative

Excusé-e-s :

Monsieur	Philippe	RUDLOFF
Madame	Virginie	SALMINA

Public : 2



A l'ordre du jour :

- I. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
 - a. Procès-verbal de la séance du 21 avril 2026
 - b. Election du Bureau du Conseil municipal pour a période du 01.06 au 31.05.2026
- II. **Communications de l'Exécutif**
- III. **Comptes 2025**
 - a. Rapport de la commission des finances (27.04)
 - b. Questions/réponses
- IV. **Projets de délibération**
 - a. D 08.25-30 : Approbation des comptes annuels 2025 et des crédits budgétaires supplémentaires
 - b. D 09.25-30 : Crédit d'engagement complémentaire – Boucllement des investissements
 - c. D 10.25-30 : Crédit d'engagement complémentaire de Fr. 25'000.- pour l'installation d'une climatisation dans le commerce de l'épicerie/boulangerie tea-room
 - d. D 11.25-30 : Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 19'500.- pour l'installation de deux points de recharge pour véhicules électriques
 - e. D 12.25-30 : Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 35'000.- pour la réfection du chemin des Villars (projet itinéraire cyclable)
 - f. D 13.25-30 : Crédit d'engagement/d'investissement de Fr. 190'000.- pour le remplacement de gestion des accès des bâtiments communaux
- V. **Travaux des commissions**
 - a. Sports, culture et manifestations (28.04)
 - b. Commissions réunies (05.05) *Sous réserve du PV*
- VI. **Propositions individuelles et questions**

La Présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

I. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

a. Procès-verbal de la séance du 21 avril 2026

L'approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 est reportée à la séance du 16 juin.

b. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période du 01.06 au 31.05.2026

La candidature de Mme BASSET-ROMANO est proposée pour la présidence du Bureau Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2026. Mme BASSET-ROMANO est élue à l'unanimité des membres présents et reçoit les applaudissements de l'assemblée.

La candidature de M. STALDER est proposée pour la vice-présidence du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2026. M. STALDER est élu à l'unanimité des membres présents et reçoit les applaudissements de l'assemblée.

Mme PION est élue à l'unanimité des membres présents en tant que secrétaire du Bureau du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

c. Dates des séances du deuxième semestre

Les dates des séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre 2026 sont les suivantes : 25 août, 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 15 décembre



II. Communications de l'Exécutif

Bar du 1^{er} Août

Sur un appel de Mme TOURETTE, Mmes BASSET-ROMANO, PIUZ, AMMON, MARINHEIRO, BACH et SIMOS, ainsi que MM. STALDER, BÜSCHI et CHENEVARD se proposent pour tenir le bar lors de la fête du 1^{er} Août.

GIAP

Mme TOURETTE fait savoir qu'elle a assisté à une récente séance du GIAP, au cours de laquelle il a été voté de revenir en arrière sur une décision antérieure et donc d'accorder la gratuité aux enfants de personnes gagnant un salaire inférieur à 50'000 francs. La proposition émane de la Ville de Genève. La gratuité concerne uniquement les activités du parascolaire et non pas les repas.

Association Koala pour l'accueil familial de jour

Lors d'une séance avec l'association Koala pour l'accueil familial de jour, Mme TOURETTE a informé cette association que la commune ne renouvelerait pas le contrat signé avec elle à la fin de l'année. En effet, aucun enfant hermançois n'y est accueilli et aucune maman d'Hermance de ne s'est proposée pour cet accueil depuis plusieurs années.

Tout ménage sur les nuisibles

Mme TOURETTE informe qu'un tout ménage sur les insectes nuisibles sera envoyé cette semaine à la population.

Sommet du G7

M. PFÖRTNER annonce que l'exécutif a reçu le 13 mai un communiqué du Conseil d'Etat pour annoncer que, du 12 au 18 juin, seuls sept points de passage de la frontière seront ouverts : Anières, Moillesulaz, Thônex-Vallard, Bardonnex, Perly, Meyrin et Ferney-Voltaire. La douane d'Hermance sera fermée à tout passage : voitures, vélos et piétons. La navigation sera interdite sur le lac côté français.

Sécurité renforcée

M. PFÖRTNER indique qu'à la suite des moments « chauds » vécus à Hermance ces derniers temps, l'exécutif a décidé de demander des rondes supplémentaires à Protectas et à la police, avec laquelle une rencontre est prévue le 4 juin.

M. SUANA relevant que le travail de Protectas est de protéger les bâtiments, M PFÖRTNER précise qu'ils surveillent effectivement les bâtiments, mais qu'ils font également des rondes dans le village. En cas de comportements suspects, ils préviennent la police.

M. SUANA estime qu'il y a une perte de civisme, une augmentation des vols. Si des panneaux étaient installés à l'entrée du village d'Hermance pour informer qu'il est sous vidéosurveillance, même si ce n'est pas le cas, ce serait déjà quelque chose.

Mme PION informe que la commune n'a pas le droit d'afficher des panneaux ou de mettre de fausses caméras.

M. SUANA pense en conséquence qu'il faut installer une vidéosurveillance, car les cambriolages sont un problème. Comparée aux autres communes autour d'elle, Hermance n'est pas au même niveau de sécurité. Il propose une commission de sécurité pour débattre de ce sujet.

M. RENAUD indique que la commune de Cognny a installé une centaine de caméras depuis longtemps, tandis que Corsier, Anières ou Collonge-Bellerive n'en ont pas actuellement. Vandoeuvres, quant à elle, a fait appel à une surveillance privée.

Mme AMMON connaît le concept de « voisins vigilants » et s'interroge : ce genre de surveillance mutuelle pourrait-il être utile ou, au contraire, créer un climat tendu ?

M. RENAUD rappelle que la commune va être dotée de l'application COMMUNEapp, avec laquelle il est facile de communiquer dans l'instant.

M. BÜSCHI se souvient de la première discussion du Conseil municipal sur l'installation de caméras dans le village. Le Conseil municipal était plutôt contre cette installation et n'était pas certain de son utilité.

M. BAILLY estime que les caméras ne sont pas vraiment utiles. Certains malfrats n'ont pas peur de regarder la caméra et ne se sauvent pas en courant dès qu'ils l'ont vue. Il relève que la responsabilité individuelle existe aussi et que les habitants peuvent installer eux-mêmes des caméras chez eux.



Mme SIMOS estime que les caméras sont dissuasives. Si toutes les communes autour d'Hermance installent des caméras et qu'Hermance est la seule à ne pas en disposer, les voleurs auront tendance à sévir sur Hermance. Il convient donc de suivre attentivement ce qui se passe dans les communes environnantes.

M. STALDER estime qu'il vaudrait mieux agir sur le flagrant délit que sur le post-délit. La solution de Vandoeuvres, qui a engagé une surveillance privée, solution qui coûte certainement chère, a plus d'impact sur la criminalité que l'analyse des images après le délit, qui peuvent être décevantes.

La Présidente constate une grande divergence d'opinions sur ce sujet, qui nécessite donc un travail dans la commission ad hoc de sécurité. Elle met au vote cette proposition qui est acceptée par 9 « oui » et une abstention. La commission ad hoc sécurité sera donc activée. Les personnes intéressées à faire partie de cette commission sont les suivantes : Mmes AMMON et SIMOS, ainsi que MM. CHENEVARD, BAILLY et SUANA. Mme SIMOS se propose pour la présidence de cette commission, tandis que M. SUANA en assumera la vice-présidence.

Mme TOURETTE relève que lorsque le Conseil municipal avait évoqué la question de la constitution de la commission de sécurité, les conseillers municipaux intéressés à en faire partie étaient, entre autres, Mme SALMINA et M. RUDLOFF, absents aujourd'hui.

Le Conseil municipal décide de ne pas apporter de modification à la composition de la commission de sécurité telle qu'elle vient d'être constituée et prend toutefois note de l'intérêt des deux conseillers municipaux susmentionnés.

Mme PION précise que le règlement du Conseil autorise les remplacements dans les séances de commission. Cette législature a la particularité de ne compter qu'une seule liste, par conséquent, tous les membres du Conseil peuvent se suppléer dans les commissions.

Parcelle 1943

M. PFÖRTNER signale qu'une communication concernant la parcelle 1943 paraîtra au mois de juin dans le bulletin d'information d'Hermance. Une autre communication est prévue en septembre, en cas de résultat aux recours déposés par les opposants.

Vélos électriques Orbit 1

M. RENAUD évoque le réseau Orbit 1, réseau de vélos électriques 25 km/h de couleur orange développé par le Canton. Ce dernier étend le réseau à toutes les communes. Entre 3 à 5 vélos seront déposés à Hermance à la rentrée 2026. Les vélos sont loués à Fr. 3,50/heure ou Fr. 14.- la journée. La commune ne déboursa aucun frais.

Chemins de la Chapelle et des Belossières

M. RENAUD signale que les chemins de la Chapelle et des Belossières passeront à 60 km/h dès la rentrée 2026.

Décorations de Noël

M. RENAUD évoque le sujet des décorations de Noël, qui a fait l'objet d'une discussion du Conseil administratif. Ce dernier a estimé que les décorations actuelles sont minimalistes et que leur renouvellement devrait faire l'objet d'une étude de la commission des routes et des espaces verts. Quatre lieux ont été repérés : à l'entrée du village, à la douane, sur le quai et dans la traversée du village. Le montant nécessaire à ces nouvelles décorations doit être inscrit au budget 2027.

Mme BASSET-ROMANO estime que cette question est transversale et intéresse également la commission du développement durable, de l'environnement et de l'agriculture.

Par expérience, M. RENAUD peut dire que le sujet des décorations de Noël part facilement dans tous les sens et qu'un nombre élevé de personnes risque de rendre la discussion compliquée.

Mme TOURETTE propose que la commission des routes et des espaces verts développe un projet dans un premier temps, quitte à en parler avec la commission du développement durable, et le présente ensuite au Conseil municipal.

Visispeed

M. RENAUD fait savoir que le radar pédagogique préventif de type Visispeed, que la commune a commandé, sera installé à plusieurs endroits du village, dans un premier temps à l'école. Ce radar indique la vitesse et compte le nombre de voitures, mais ne flashe pas celles qui sont trop rapides.

M. CHENEVARD demandant si les données peuvent être analysées à la commune ou si elles doivent être envoyées dans un centre d'analyse, M. RENAUD répond que c'est la commune qui les gère.



III. Comptes 2025

a. Rapport de la commission des finances (27.04)

En l'absence de M. RUDLOFF, président de la commission des finances, Mme BACH résume brièvement le rapport de la commission des finances du 27 avril, après avoir passé la présidence du Conseil municipal à la vice-présidente, Mme BASSET-ROMANO :

La secrétaire générale a présenté les comptes 2025 en détail lors de la séance du Conseil municipal du 21 avril. La commission des finances s'est réunie le 27 avril pour passer au travers des comptes de fonctionnement 2025. Le président de la commission a relevé qu'à la différence d'une société privée, qui vise à optimiser ses finances et à générer du profit, le travail d'une commune est surtout d'équilibrer son budget entre les charges et les revenus, les comptes de fonctionnement étant plus importants que le bilan. Une fois de plus, la commune d'Hermance a réussi à équilibrer les charges et les revenus. Lors de la séance de la commission des finances, certains commissaires ont eu un peu de difficulté à comprendre certains éléments et une séance d'information sera organisée avec le comptable de la commune.

Suite à l'étude des comptes de fonctionnement, après quelques questions sur des points de détail, la commission des finances a préavisé favorablement les comptes de l'exercice 2025 et les crédits budgétaires supplémentaires. Les comptes ont également été validés par l'organe de contrôle.

b. Questions/réponses

Le Conseil municipal n'a aucune question concernant les comptes 2025 et les crédits budgétaires supplémentaires.

IV. Projets de délibération

a. Délibération n° 08.25-30 : Approbation des comptes annuels 2025 et des crédits budgétaires supplémentaires

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport,

vu le rapport de la commission des finances du 27 avril 2026,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
accepte par 10 oui, 0 non, 0 abstention
majorité simple

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de 5'974'515 F aux charges et de 7'003'922 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 1'029'407 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de 1'748'985 F aux dépenses et de 14'000 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 1'734'985 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de 44'970'164 F.



5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de 256'722 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

b. Délibération n° 09.25-30 Crédit d'engagement complémentaire – Bouclement des investissements

Vu les crédits d'engagement de 100'000 F et 109'800 F, votés respectivement par le Conseil municipal le 16.11.2021 et le 28.02.2023, pour la réalisation du premier et second train de mesures en faveur de la mobilité, le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2025 à 238'195 F, laissant apparaître un dépassement de 28'395 F ;

Vu les crédits d'engagement de 238'000 F et de 100'000 F, votés respectivement par le Conseil municipal le 10.05.2022 et le 10.12.2024, pour la construction du Club house du Tennis Club d'Hermance, le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2025 à 372'850 F, laissant apparaître un dépassement de 34'850 F ;

Vu les crédits d'engagement de 46'500 et de 110'000 F, votés respectivement par le Conseil municipal le 25.04.2023 et le 18.06.2024 pour l'étude et la réalisation d'un EcoPoint à la rue du Couchant, le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2025 à 164'946 F, laissant apparaître un dépassement de 8'446 F ;

Vu la commission des finances du 27 avril 2026 :

Conformément à l'art. 30, al.1, let.e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu le total des dépassements sur ces trois crédits de 71'691 F

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
par 10 oui, 0 non, 0 abstention
majorité simple

7. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 71'691 F pour couvrir les dépassements suivants :
 - a. 28'395 F Trains de mesures Mobilité
 - b. 34'850 F Club house du Tennis club d'Hermance
 - c. 8'446 F Réalisation EcoPoint – rue du Couchant
8. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

c. Délibération n°10.25-30 Crédit d'engagement complémentaire de 25'000 francs pour l'installation d'une climatisation dans le commerce de l'épicerie/boulangerie tea-room

La présidente fait savoir que la commission des finances s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce crédit d'engagement complémentaire de 25'000 francs.

Vu la nécessité d'installer un système de climatisation au sein de l'épicerie/boulangerie tea-room afin de garantir une température adéquate à la bonne exploitation des lieux ;

Vu la possibilité de créer un espace « fraîcheur » pouvant être fréquenté par les usagers lors des périodes de canicules ;

Vu le crédit d'engagement n°66-20.25, d'un montant de 1'200'000 F, voté par le Conseil municipal le 25 mars 2025, dont 300'000 F étaient dévolus à la réalisation de travaux visant à aménager une nouvelle épicerie/boulangerie tea-room,

Vu l'approbation du DIN du 30 mai 2025 ;

Vu la DD 344'499/1 déposée auprès de l'Office des autorisations de construire visant à installer un système de climatisation dans les locaux susmentionnés ;



Vu le devis établis par Climatechnique d'un montant de 25'000 F ;

Vu le préavis de la commission des finances du 27 avril 2026;

Conformément à l'art. 30, al.1, let.e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
par 9 oui, 0 non, 1 abstention
majorité simple

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 25'000 F pour couvrir les travaux à effectuer sur le crédit relatif aux travaux d'aménagement de l'épicerie/boulangerie tea-room ;
2. De comptabiliser la dépense de 25'000 F directement à l'actif du bilan de la commune d'Hermance dans le patrimoine financier.

d. Délibération n° 11.25-30 Crédit budgétaire supplémentaire de 19'500 francs pour l'installation de deux points de recharge pour véhicules électriques

La présidente fait savoir que la commission des finances s'est également prononcée à l'unanimité en faveur de ce crédit budgétaire supplémentaire de 19'500 francs.

Mme SIMOS demandant si la commune reçoit une subvention du Canton pour l'installation des points de recharge électrique, M. RENAUD répond par la négative. C'est la commune qui les installe et qui les gère, avec des tarifs préférentiels, moins chers que ceux des SIG.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu les devis établis par les Services industriels de Genève et de l'entreprise de Génie civil Induni ;

Vu les préavis favorables des commissions « route et espaces verts » et « finances » ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
par 10 oui, 0 non, 0 abstention
majorité simple

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 19'500 F destiné à la réalisation de deux points de recharge dédiés à l'électromobilité ;
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sur le compte 6150.00.31100.00
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par le capital propre.

e. Délibération n° 12.25-30 Crédit budgétaire supplémentaire de 35'000 francs pour la réfection du chemin des Villars (projet itinéraire cyclable)

Vu l'exposé des motifs ;

Selon l'appel d'offres remporté par l'entreprise Piasio ;



Vu les préavis favorables des commissions « route et espaces verts » et « finances » ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
par 10 oui, 0 non, 0 abstention
majorité simple

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 35'000 F destiné à la réfection du revêtement du chemin des Villars, parcelle 2252, de la commune d'Hermance ;
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2026 sur le compte 6150.00.31410.00
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par le capital propre.

f. Délibération n° 13.25-30 Crédit d'engagement/d'investissement de 190'000 francs pour le remplacement du système de gestion des accès des bâtiments communaux

La présidente fait savoir que la commission des finances a estimé qu'elle ne disposait pas de suffisamment d'informations au sujet de la délibération concernant un crédit d'engagement/d'investissement de 190'000 francs pour le remplacement du système de gestion des accès des bâtiments communaux. Elle a décidé de la renvoyer en commission Urbanisme et bâtiments, qui a préavisé favorablement ce crédit d'engagement.

M. BÜSCHI, président de la commission Urbanisme et bâtiments, confirme que ce sujet a été évoqué. Une explication a été donnée par M. DARDEL sur la nécessité de procéder au changement du système de gestion, parce qu'il est actuellement très contraignant pour le service technique. La commission a bien compris ce besoin et a préavisé à l'unanimité ce changement.

M. SUANA constate que le procès-verbal de la commission Urbanisme et bâtiments n'est pas disponible. Comme il n'a pas pu assister à cette commission et qu'il ne dispose pas de suffisamment de renseignements, il s'abstiendra lors du vote de cette délibération.

M. RENAUD précise que la somme de 190'000 francs est importante, parce que le changement de serrures concerne 160 portes.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le devis de l'entreprise Hasler ;

Vu les préavis des commissions « bâtiments » et « finances » ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
accepte par 10 oui, 0 non, 1 abstention
majorité qualifiée

9. De réaliser les travaux de remplacement du système de gestion des accès des bâtiments communaux ;



10. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 190'000 F destiné à ces travaux ;
11. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
12. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026 ;
13. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 190'000 F, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

V. Travaux des commissions

a. Commission Sports, culture et manifestations (28.04)

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal de la séance de la commission Sports, culture et manifestations du 28 avril 2026, consacrée aux apéro-concerts, à la fan zone à Hermance pour la coupe du monde de football et aux futurs événements.

M. STALDER, président de la commission, donne un compte-rendu de la séance :

Les apéro-concerts auront lieu du 22 mai au 19 juin, avec plusieurs groupes de musique, dont un groupe de salsa. La nourriture sera proposée par le restaurant du Quai à des tarifs préférentiels.

Une nouveauté aura lieu cette année, le 19 juillet, soit le remplacement d'une séance du cinéma d'été par une fan zone à Hermance pour la finale de la Coupe du monde de football.

Le 27 août, en collaboration avec le Festival de la Bâtie, un artiste donnera un concert sur et avec un vélo, sur la plage

Le brunch aura lieu le 11 octobre et les habitants seront invités à proposer des desserts. Les Potagers de Gaïa et la Croix fédérale devraient participer à cette journée, qui sera égayée par un groupe de musique qui n'a pas encore été choisi.

b. Commissions réunies (05.05)

Le procès-verbal de la séance toutes commissions réunies du 5 avril n'est pas encore disponible.

VI. Propositions individuelles et questions

Exposé géologique de M. SUANA

M. SUANA fait un exposé géologique suite aux travaux de sondages géotechniques qui ont été effectués sur la plage d'Hermance du 7 au 10 avril 2026. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'étude du glissement de terrain sous-marin qui s'est produit durant l'été 2025.

La Présidente remercie M. SUANA, qui reçoit les applaudissements de l'assemblée.

Fête des promotions

Mme AMMON revient sur le choix du Conseil municipal d'organiser la fête des promotions le vendredi soir à la place du samedi après-midi, suite à la demande des enseignants. La commission concernée a essayé de s'assurer qu'il s'agissait d'un bon choix et qu'il a satisfait certaines personnes, les enseignants en particulier. Mais il semble qu'il contraindrait d'autres personnes, notamment le groupe de loisirs, qui réunit les aînés d'Hermance. Cette association organise une vente de pâtisseries lors des promotions. Le fait que les promotions aient désormais lieu le vendredi soir pose des problèmes, car le groupement est principalement constitué de personnes âgées entre 64 et 92 ans. Vendre des pâtisseries le soir demande de l'énergie. L'association a peur de ne pas pouvoir amortir les engagements financiers qu'ils prendront. Le groupe des loisirs a donc formulé une demande pour que la mairie s'engage à assurer un bénéfice de CHF 500.-, s'il y avait un manque à gagner. Le Conseil administratif s'est trouvé emprunté par cette demande, parce que même si la commission Scolaire & Social met beaucoup d'énergie pour les personnes âgées, il y a un souci d'équité par rapport aux différentes associations. Le Conseil administratif a fait le choix de ne pas entrer en matière, estimant qu'il n'était pas juste de soutenir financièrement davantage une association par rapport à une autre. Cette décision a créé des tensions et le groupement des aînés a décidé de ne pas faire une vente de pâtisseries lors de la fête des promotions. Mme TOURETTE a ensuite fait la proposition d'aider au niveau logistique pour la vente le soir des promotions, proposition qui n'a pas été acceptée. Mme AMMON termine en précisant que la commission Scolaire



& Social restera attentive au choix qui a été fait d'organiser les promotions le vendredi soir, car elle ne sait pas si c'est un bon choix.

Extension de l'autoroute A412

M. STALDER sait qu'une démarche est en cours sur le territoire français pour étendre l'autoroute A412 (Thonon-Machilly). Dans un article datant de quelques semaines, la Ville de Genève disait qu'elle s'appuierait sur les communes de la rive gauche pour combattre l'extension de cette autoroute. Il aimerait connaître la position du Conseil administratif à ce sujet.

M. RENAUD indique qu'une séance réunissant M. MAUDET et les responsables cantonaux aura lieu le 22 juin sur ce sujet. Le Conseil administratif sera en possession de davantage d'éléments pour se faire une opinion. Les communes-frontière comme Jussy et Presinge sont fortement opposées à cette extension. La commune d'Hermance ne serait pas impactée d'après les études réalisées. Cette question sera étudiée lors d'une séance de la commission des routes et espaces verts.

Avant de clore la dernière séance de son mandat de présidente, Mme BACH remercie les conseillers municipaux pour leur ponctualité, leur participation et leur discipline tout au long de cette année. Elle a apprécié de trouver du répondant, de nombreux sujets de discussion et que les séances du Conseil municipal durent un petit plus longtemps qu'elle n'en avait l'habitude.

Applaudie par l'assemblée, la Présidente reçoit un bouquet de fleurs. Elle lève la séance à 21h10.

Catherine Bach
Présidente du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau